

Boigny-sur-Bionne \ Bou \ La Chapelle-Saint-Mesmin \ Chanteau \ Chécy \
Combleux \ Fleury-les-Aubrais \ Ingré \ Mardié \ Marigny-les-Usages \
Olivet \ Orléans \ Ormes \ Saint-Cyr-en-Val \ Saint-Denis-en-Val \
Saint-Hilaire-Saint-Mesmin \ Saint-Jean-de-Braye \ Saint-Jean-de-la-Ruelle \
Saint-Jean-le-Blanc \ Saint-Pryvé-Saint-Mesmin \ Saran \ Semoy \

LA LETTRE
D'INFORMATION
D'ORLÉANS
n° 20
DÉCEMBRE 2017 MÉTROPOLE
JANVIER 2018

Orléans Métropole

www.orleans-metropole.fr

ÉDITO

OLIVIER CARRÉ, président d'Orléans Métropole

L'agriculture et le végétal ont été mis à l'honneur en cette fin d'année par la métropole, qui a successivement organisé les Assises du Végétal, remis le grand prix Xavier Beulin lors de l'assemblée générale d'Agreentech Valley, soutenu l'Open Agrifood mi-novembre, et qui vous permet avec cette lettre d'entrer dans les coulisses de notre Pavillon des producteurs. À ces initiatives s'ajoute la volonté de plusieurs villes de notre métropole de faire appel exclusivement à des agriculteurs locaux pour approvisionner leur filière de restauration collective.

L'horticulture et le maraîchage sont des socles essentiels de notre territoire. Au fil des siècles, ils ont forgé l'identité de notre agglomération, porte du Val de Loire, avec un savoir-faire connu et reconnu dans le monde entier. Jadis, nombreux étaient les producteurs locaux qui exportaient en Europe et dans les Amériques leurs productions d'arbres fruitiers ou de rosiers. Nous fêtons les 50 ans des Floralies qui en furent l'apogée. Aujourd'hui, il est de notre responsabilité de porter haut et fort les couleurs de ce savoir-faire et de permettre à notre territoire de revendiquer cette place au plan national, en réinscrivant l'Orléanais et ses produits de la terre dans l'histoire de l'excellence horticole de notre pays.



Exit le marché de gros et bienvenue au Pavillon des producteurs locaux ! Une nouvelle appellation, depuis le printemps dernier, un nouveau souffle pour valoriser davantage et développer la production locale, au bénéfice de la qualité des produits frais... Suivez le guide !

2

COMMERCE

Le Pavillon des producteurs locaux

3

NUMÉRIQUE

Une convention pour les services à la personne

4

FINANCES

Orientations budgétaires de la jeune Métropole

ORLÉANS
MÉTROPOLÉ

Le Pavillon des producteurs locaux affiche son ambition

AGRICULTURE DE PROXIMITÉ

Exit le marché de gros et bienvenue au Pavillon des producteurs locaux ! Une nouvelle appellation, depuis le printemps dernier, un nouveau souffle pour valoriser davantage et développer la production locale, au bénéfice de la qualité des produits frais... Suivez le guide !



Le Pavillon des producteurs locaux est un équipement qui appartient à Orléans Métropole, explique Laurent Baude, vice-président délégué à l'agriculture urbaine et péri-urbaine. Il était insuffisamment connu et sous-utilisé par les professionnels de l'alimentaire. Aussi, nous avons souhaité le faire monter en puissance car il contribue aussi à notre volonté de développer l'agriculture de proximité, de soutenir les circuits courts et de valoriser les produits frais et les producteurs locaux. » Une action menée dans le cadre de la Charte agricole, qui a commencé par une nouvelle image – nouveau nom, site Internet, affichage, signalétique – et qui se poursuivra par une restructuration et une extension de l'équipement, en cours de réflexion. « La partie magasin arrive à saturation et n'est plus en mesure d'accueillir de nouveaux producteurs. Notre ambition est d'en accroître le nombre, mais aussi de diversifier l'offre de produits pour répondre encore mieux aux demandes des clients. »

DEUX ESPACES : LE CARREAU ET LE MAGASIN

Le Pavillon des producteurs locaux est situé à La Chapelle-Saint-Mesmin, en face du magasin Metro. Il est ouvert aux professionnels de l'alimentaire : restaurateurs, revendeurs, épiciers, etc. Il propose sur une surface de 700 m² des produits frais, locaux et de qualité en demi-gros : fruits, légumes frais et secs, aromates, œufs, jus, miel, gâteaux, bières, vins de l'Orléanais ou encore, depuis peu, du safran

« Au Pavillon, et plus particulièrement au carreau, nous sommes en contact direct avec les clients, restaurateurs et revendeurs. Cela nous permet de vendre des plus gros volumes en une fois, en même temps que de suivre nos produits jusqu'au bout. Je suis installé sur le carreau mais pourquoi pas, un jour, prendre une place dans le magasin ? Avec cette nouvelle dynamique, nous espérons tous renforcer nos ventes et accueillir de nouveaux producteurs. »

Sylvain Blot, maraîcher à Saint-Pryvé-Saint-Mesmin

« Nous avons commencé par vendre notre miel sur les marchés d'Orléans, puis on nous a proposé de rejoindre le Pavillon et les ventes ont vite suivi. Aujourd'hui le bilan est vraiment satisfaisant ! Il n'y a pas de concurrence entre la vente directe sur les marchés et le Pavillon. Ce sont deux modes de distribution complémentaires, qui nous permettent de toucher davantage de clients professionnels. Le système de gestion est très simple : la vendeuse du Pavillon nous prévient quand elle a besoin d'approvisionnement et nous n'avons qu'à lui livrer les produits manquants. »

Noé Gaschaud, apiculteur à Chaingy



du Gâtinais sous différentes formes. « Nous avons actuellement 20 producteurs adhérents, indique Régis Bruneau, président de l'association des producteurs du Pavillon. Parmi les projets, des confitures et d'autres produits transformés sont à l'étude. Nous sommes à l'écoute des clients et essayons de répondre à leurs demandes, par exemple de légumes anciens ou de produits bio. Nous veillons aussi à la qualité des produits et à leur fraîcheur. »

Construit par Orléans Métropole, le Pavillon est ouvert les mardis, jeudis, vendredis et samedis matin et s'organise autour de deux espaces. Sous le préau, le carreau fonctionne comme un marché classique : les producteurs locaux s'installent et vendent directement leurs produits. À l'intérieur, le magasin propose un service de vente, gestion des commandes et facturation. Les produits sont déposés par les producteurs et vendus par le Pavillon. ■

CAMILLE JAUNET



Plus d'infos sur
www.lepavillondesproducteurslocaux.fr

Une convention pour booster l'offre de services à la personne

Orléans Métropole a signé une convention avec la Fédération des services aux particuliers (www.fesp.fr), à l'occasion du Salon des services à la personne et de l'emploi à domicile qui s'est déroulé les 14 et 15 novembre 2017 à Paris, porte de Versailles. Ce partenariat fait de l'Orléanais un territoire moteur dans le développement d'une offre de services à la personne en environnement numérique et doit faciliter l'émergence d'une filière impliquant les acteurs économiques locaux.

LES STARTUPS DU LAB'O INTÉRESSÉES

Les entreprises de services à la personne connaissent un fort développement depuis dix ans en raison des évolutions démographiques. Selon France Stratégie,

ce secteur pourrait ainsi générer quelque 1,2 million d'embauches entre 2015 et 2022. À ceci s'ajoute la montée en puissance du monde numérique, lequel offre des opportunités de développement de nouveaux services à la personne, porté par des acteurs économiques tels que des startups. Au Lab'O (www.le-lab-o.fr), par exemple, plusieurs d'entre elles sont positionnées sur des thématiques relatives aux objets et au domicile connectés.

LA CRÉATION D'EMPLOIS À LA CLÉ

Par cette convention, Orléans Métropole entend favoriser l'émergence d'une micro-filière regroupant les acteurs technologiques et industriels, et les

structures de services à la personne, en vue de concevoir de nouveaux outils et services numériques pour le maintien à domicile. Une activité qui répond pleinement aux objectifs de « Territoire plus facile » et génératrice d'emplois locaux.



© JULIE BARBIER

Signature de la convention, le 14 novembre 2017, par Maxime Aiach, président de la FESP, et Olivier Carré, président d'Orléans Métropole.



© AGRÉEN TECH VALLEY

PREMIER PRIX XAVIER-BEULIN

C'est le 3 novembre au cinquième étage du Lab'O, l'incubateur numérique d'Orléans, que le prix Xavier-Beulin, président-fondateur d'AgreenTech Valley, a été décerné par son épouse Laurence Beulin. Flavie Delattre, jeune agricultrice de Ferolles, est la première lauréate de ce prix qui récompense un porteur de projet exemplaire et innovant sur le plan numérique. Le sien, appelé « Grain », consiste à mutualiser l'achat de capteurs entre exploitants et à utiliser les données collectées pour adapter les équipements aux activités agricoles.

ASSISES DU VÉGÉTAL

Le 24 novembre, les Assises du végétal, organisées à Saint-Jean-le-Blanc par Orléans Métropole, ont réuni de nombreux acteurs locaux désireux de participer à l'élaboration d'un plan d'actions innovant pour cette filière. Ils ont planché sur différents thèmes liés à l'aménagement du territoire et au cadre de vie, à l'environnement ou encore au développement économique. Objectif : renforcer l'attractivité de la filière végétale et créer un levier économique et social.



© JEAN PUJO

DÉCHETTERIES À L'HEURE D'HIVER

À partir du 1^{er} décembre et jusqu'au 28 février, les déchetteries adoptent les horaires d'hiver, à savoir :

- lundi de 14h à 17h30,
- du mardi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 17h30,
- samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h30,
- dimanche de 9h à 12h.

Infos auprès du service Qualité déchets, au 02 38 56 90 00.



TRANSPORTS WayzUp facilite le covoiturage

Depuis le mois de novembre et jusqu'en avril prochain, Orléans Métropole soutient financièrement les trajets domicile-travail effectués en covoiturage dans l'une des 22 communes du territoire via l'application pour smartphone WayzUp. Ainsi, les passagers peuvent réserver leur trajet en covoiturage gratuitement, dans la limite de deux par jour de 40 km maximum chacun, et c'est Orléans Métropole (via l'application) qui indemnise les conducteurs à hauteur de 0,10€/km/passager transporté. À titre d'exemple, un conducteur qui partagerait tous les jours pendant un mois son véhicule avec deux voyageurs sur une distance de 25 km aller-retour rembourserait ainsi ses frais de déplacement à hauteur de 100€. Durant ces six mois, le budget alloué par Orléans Métropole pour cette opération est de 20 000€, soit quelque 10 000 trajets de 20 km financés. ■

MICHAËL SIMON

Orientations budgétaires de la jeune Métropole

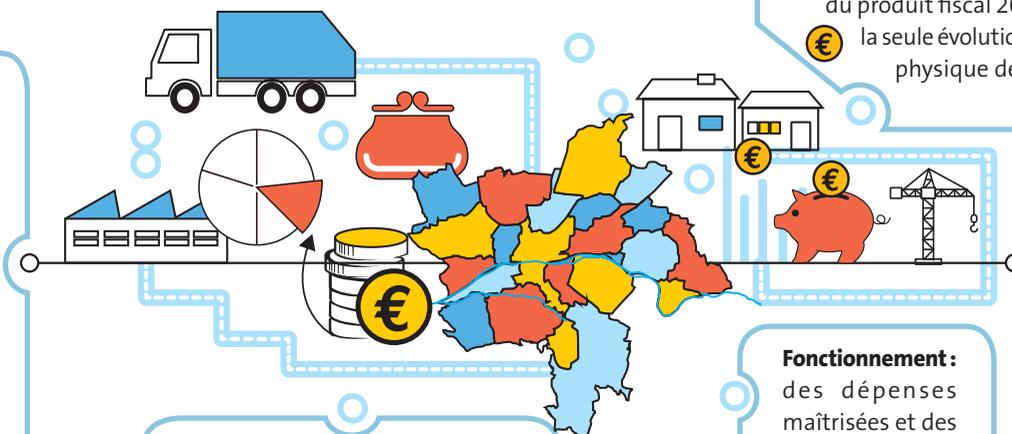
JEUDI 21 DÉCEMBRE :
**présentation
et vote du
budget 2018** en
conseil métropolitain,
à 18h, à l'Hôtel de Ville

FINANCES

Le budget 2018 qui sera voté en conseil métropolitain de décembre s'appuie sur une stratégie financière constante dans les engagements mais nouvelle quant au périmètre, du fait des transferts de compétences.

Cette année, les orientations budgétaires revêtent un caractère particulier puisqu'elles marquent le premier exercice budgétaire d'Orléans métropole. Ce dernier intègre l'ensemble des crédits relatifs aux compétences transférées en 2017 par les 22 communes (voirie, urbanisme, commerce, tourisme, emploi, énergie, eau potable, etc.), ainsi que les opérations et projets déclarés « d'intérêt métropolitain ». Cette stratégie financière vient appuyer le projet métropolitain voté en juillet dernier (*lire la Lettre n° 18 - octobre 2017*) et respecte les engagements du mandat. En voici les grands axes.

Poursuite du désendettement à périmètre constant et intégration des emprunts transférés des communes. L'année 2018 annonce également la **suppression progressive de la taxe d'habitation** engagée et compensée par l'État. Environ 80% des foyers devraient être dispensés du paiement de la taxe d'habitation en 2020, avec un abattement de 30% dès 2018, puis de 65% en 2019.



Un investissement volontariste, autour de 246 M€ fléchés vers les voiries communautaires, l'espace public transféré par les communes et les projets d'envergure tels que CO'Met, Interives... Il convient d'ajouter les **43 M€ d'investissement des budgets annexes** (transport, assainissement, CFA, pépinières, etc.).

Le maintien des taux de fiscalité au même niveau : 7,52% pour la taxe d'habitation, **1,28%** sur le foncier bâti et **6,12%** sur le non bâti, **24,88%** pour la cotisation foncière des entreprises et **8,73%** pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. L'évolution du produit fiscal 2018 résulte de **la seule évolution nominale et physique des bases.**

Fonctionnement : des dépenses maîtrisées et des recettes en progression de 2 M€.

Un autofinancement de l'ordre de 14 M€ pour financer l'effort d'investissement.

PROCHAIN CONSEIL D'ORLÉANS MÉTROPOLE

Jeudis 21 décembre et 25 janvier 2017, à 18h, à l'Hôtel de Ville d'Orléans



EXEMPLAIRE ET ACCUEILLANTE

Orléans Métropole a accueilli le 14 novembre une délégation de la ville d'Ono, au Japon, pour lui présenter sa politique d'assainissement et de préservation de la ressource en eau, à la demande des ministères de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. Les actions engagées font école. Le partenariat avec la ville de Parakou, au Bénin, où huit forages ont été réalisés et 26 réhabilités pour développer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement a notamment été évoqué. La délégation a également visité la station d'épuration d'Orléans La Source.

SAUVE UN OBJET !

Orléans Métropole lance un service local de petites annonces d'objets et de matériaux.



« Sauve un objet » porte bien son nom ! Ce site web collaboratif permet aux habitants d'un même territoire de donner ou de vendre à petit prix (dans la limite de 30€) des objets – meubles, matériel ménager ou électroménager, vaisselle, etc. – dont ils n'ont plus l'usage au lieu de les jeter. Un vide-greniers virtuel, entre voisins, accessible sur ordinateur, tablette ou smartphone, qui cumule bons plans pour les utilisateurs et bons points pour l'environnement. Poster ou consulter y est gratuit et, grâce à la géolocalisation, il est possible de repérer facilement ce que l'on cherche au plus près de chez soi. www.sauve-un-objet.fr

